
Jour de séance 6

le mercredi 27 novembre 2024

10 h

Prière.

M^{me} M. Johnson, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 28 novembre 2024, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 6 et 5.

M. M. LeBlanc, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 3 et 4 soit appelée et que leur étude se poursuive jusqu'à 17 h, après quoi la Chambre reprendra le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation*.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. M. Bourque, vice-président, est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, M^{me} Conroy, appuyée par M. Savoie, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 15 h 4, reprend à 15 h 9.

Après un certain laps de temps, la présidente de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 15

M. Hogan	M. Monahan	M. Oliver
M ^{me} M. Johnson	M. Ames	M ^{me} S. Wilson
M. Savoie	M ^{me} M. Wilson	M. Cullins
M ^{me} Scott-Wallace	M. Weir	M ^{me} Bockus
M. Austin	M ^{me} Conroy	M. Lee

CONTRE : 27

M. M. LeBlanc	l'hon. M. C. Chiasson	M ^{me} Wilcott
l'hon. M ^{me} Holt	l'hon. M ^{me} Boudreau	M. Mallet
l'hon. M. Legacy	l'hon. M. K. Chiasson	M. Arseneault
l'hon. M ^{me} C. Johnson	l'hon. M. Finnigan	M. J. LeBlanc
l'hon. M. Dornan	l'hon. M. Herron	M ^{me} Vautour
l'hon. M ^{me} Miles	l'hon. M. Hickey	M. Johnston
l'hon. M. LePage	l'hon. M. Randall	M. Robichaud
l'hon. M. McKee	l'hon. M. Kennedy	M. Coon
l'hon. M ^{me} Thériault	l'hon. M ^{me} Townsend	M ^{me} Mitton

La motion portant que le projet de loi 3 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La présidente de la Chambre, sur la demande de M. M. LeBlanc, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

M. M. LeBlanc, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture du projet de loi 4 soit appelée et que son étude se poursuive jusqu'à 16 h, après quoi la Chambre reprendra le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 4, *Loi concernant la fixation des prix des produits pétroliers*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, la présidente de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période réservée à la deuxième lecture des projets de loi est écoutée.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Bourque, appuyé par M^{me} Wilcott, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 19 novembre 2024

À Son Honneur,
l'honorable Brenda Murphy,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, la présidente de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.